

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 14 septembre 2011

**Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :**

**Abaissement de la vitesse autorisée sur l'autoroute A20  
dans le contournement de Montauban**

Compte tenu du volume du trafic routier, du nombre important d'échangeurs, de la diversité des flux de circulation et de l'accidentalité observée, Fabien SUDRY, préfet de Tarn-et-Garonne, a pris ce jour un arrêté abaissant la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A20 dans le contournement de Montauban en portant celle-ci à 90 km/h, au lieu de 110 km/h auparavant.

Cette mesure, qui vise à renforcer la sécurité des usagers sur une portion d'autoroute où le trafic est très dense, a été prise en concertation avec les autorités locales et les Autoroutes du Sud de la France (ASF). Elle sera effective à compter du 22 septembre à 0h00.

Elle s'applique dans les deux sens de circulation entre la gare de péage de Montauban Nord et l'échangeur n°66 de Parages.

Par ailleurs, et toujours dans un souci de préserver la sécurité de tous les usagers de la route, cet arrêté limite, sur cette même portion, la vitesse des poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes à 80 km/h et interdit le dépassement aux véhicules de transport de marchandises supérieurs à 3,5 tonnes.

Au delà, et conformément aux objectifs du Grenelle 2, cette mesure d'abaissement de la vitesse permettra de réduire les nuisances sonores à proximité d'une zone urbanisée, les émissions polluantes ainsi que la consommation de carburant.

**Contact presse :**

---